

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 février 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-01-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Yvon Robert.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le maire Éric Charbonneau et le conseiller Yves Arcouette ont motivé leur absence.

Rs.2015-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 15 décembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2015-01-003

DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, directeur, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-004

INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 82.50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat de TROIS (3) billets à 27.50 \$ afin de permettre à trois personnes d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André qui aura lieu le 7 février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-005

INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 260 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de QUATRE (4) billets au coût de 65,00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 21 février 2015, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-006

DEMANDE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu le Club 3 & 4 roues du comté Johnson Inc., soumet une demande du droit de passage dans le 4^e Rang, soit de la rue Landry (Route 139) jusqu'à la route Charette ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'accès au 4^e Rang, de la rue Landry (Route 139) jusqu'à la route Charette par le Club de 3 & 4 roues;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-007

DEMANDE D'APPUI DE LA COOPÉRATIVE COOPTEL.

Considérant que CoopTel entend déposer une demande de subvention au gouvernement fédéral, afin de déployer de la fibre pour 1 543 adresses sur le territoire d'Acton Vale;

Considérant que la Ville d'Acton Vale privilégie, pour ses citoyens, la fibre à la maison de CoopTel;

Considérant que la coopérative dessert déjà plusieurs adresses dans la Ville d'Acton Vale et désire accroître leurs services à plus d'adresses;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la coopérative Cooptel, dans sa démarche de demande de subvention auprès du gouvernement fédéral.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-008

INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 240 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de SIX (6) billets au coût de 40 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 07 mars 2015, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-009

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE.

Attendu que le Centre d'écoute Montérégie offre aux aînés du territoire depuis 2006, un service d'écoute pour briser l'isolement chez ces derniers;

Attendu que le Centre d'écoute Montérégie « Briser l'isolement chez les aînés » est un service d'écoute professionnel, confidentiel et gratuit offert à tous les aînés de la Montérégie;

Attendu qu'afin de pouvoir continuer de rejoindre les aînés et leur faire profiter de ces services, le soutien financier de la Ville d'Acton Vale est sollicité;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De refuser de participer au soutien financier pour le Centre d'écoute Montérégie, par manque d'information concernant les services offerts aux gens du territoire de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-01-010

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics de la ville soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-011

OBJECTION À LA DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR « DESSERCOM INC. ».

Considérant que « Dessercom Inc. » a complété le formulaire relatif à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, le 30 octobre 2014;

Considérant que « Dessercom Inc. » a soumis le 3 novembre 2014, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 866, Route 116 à Acton Vale et dont l'organisme est le seul utilisateur;

Considérant que « Dessercom Inc. » verse ses surplus à l'Hôtel-Dieu de Lévis et non au profit des organismes et/ou services de la région d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion défavorable à la Commission municipale du Québec, pour la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandée par « Dessercom Inc. ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a. Cahier d'enregistrement – Règlement 274-2014« Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».
- b) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- c) Service incendies – décembre 2014;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-01-012

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES PAIEMENTS DES COTISATIONS ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AINSI QU'À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 942 \$, taxes incluses ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2015;

D'autoriser une dépense d'un montant de 455 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-013

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-11-2014 au 31-12-2014 	277 196.93 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 01-12-2014 au 31-12-2014 	153 219.48 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires et REER pour le mois de décembre 2014 	120 330.46 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de décembre 2014 	94 346.76 \$
Grand Total	645 093.63 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-014

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2015.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2015, telle que soumise, au montant total de 4 469 070 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-015

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2015, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense liée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.

6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le renflouement des petites caisses.
14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-016

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Maxime Gaudet à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 19 janvier 2015.

De remercier monsieur Gaudet pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-017

RÉSOLUTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES INCENDIES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu d'accepter le contrat de travail du directeur adjoint du Service des incendies, tel que soumis, et d'autoriser la directrice générale, le maire et le conseiller Yvon Robert à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-018

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1^{er} mars 2015;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'appel d'offres**, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2015 au 1er mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-019

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-020

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION FOURGON 4 X 2, ANNÉE 2015.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'un camion fourgon, 4 x 2, année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-021

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE VOITURETTE UTILITAIRE RECONDITIONNÉE.

Le conseiller Raymond Bisillon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'une voiturette utilitaire reconditionnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-01-022

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De nommer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) M. Raymond Bisailon, au siège no.2
- b) M. Alain Chagnon, au siège no. 4
- c) M. Sébastien Gobeil, au siège no. 6

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....**VARIA**

Rs.2015-01-023

VOTE DE REMERCIEMENTS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de remercier le Club des Lions d'Acton Vale ainsi que les bénévoles pour l'organisation de la Guignolée du 14 décembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Lise Leclerc	<ul style="list-style-type: none">• Remerciement au nom du Conseil Canadien des aveugles pour l'aide financière.
------------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Yvon Robert
Maire suppléant

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date